

Association Intercommunale Scolaire de Genolier et Environs

CONSEIL INTERCOMMUNAL DU 28.09.2022

Rapport de la commission de gestion et finances (CoGeF) sur le préavis 07/2022 relatif au budget 2023.

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Notre commission s'est réunie le 7 septembre 2022 en présence de Messieurs Paul Menard et Cédric Marzer, membres du CoDir ainsi que Mesdames Annick Kosel, nouvelle directrice générale de l' AISGE, Dominique Althaus, secrétaire générale, et Mélanie Sauthier, boursière, pour la présentation du préavis cité en titre. Nous les remercions pour la clarté de leurs explications ainsi que pour les réponses à nos questions.

Remarques préalables

Par rapport au budget 2022, le budget 2023 présente une augmentation conséquente des charges de 1.9 M CHF (passant de 6.3 M à 8.17 M), ou 30 %. La raison de cette augmentation sera expliquée ci-dessous.

2023, un budget de transition

Comme cela est expliqué dans l'introduction du préavis 07-2022, l' AISGE a dû mettre ses comptes en conformité avec les directives cantonales. Cela a eu pour effet de :

- regrouper les coûts des P1 et P2 sous une comptabilisation unique,
- migrer les coûts des 7P-8P, historiquement catégorisé en secondaire, en primaire,
- et enfin, et non des moindres, l'introduction des loyers des écoles d'Arzier-Le Muids et de Saint-Cergue dans les coûts du primaire.

Analyses détaillées

Pour ce chapitre nous proposons une analyse des rubriques qui nous ont marquées le plus.

Pour les bâtiments (3)

35xx.3123.00 : L'AISGE n'a pas été épargnée par la forte augmentation des coûts de l'électricité, qui a affecté de nombreuses Communes, passant de 7cts/kW à 45cts/kW. Cela représente donc, pour l'ensemble des bâtiments, une augmentation de 51'271 CHF à 337'681 CHF soit une hausse de 660 %.

35xx.3124.00 : Le coût des combustibles a également augmenté, passant de 155'000 CHF à 255'000 CHF.

Pour l'administration (5)

5000.3011.xx : L'arrivée de la nouvelle directrice augmente ce poste (50 % de son temps étant alloué à l'AISGE, l'autre 50 % à l'accueil de jour).

5100.3161.00 : Suite au passage des 7P-8P au primaire, une partie du loyer de Genolier y est maintenant affectée.

5100.3161.03 et 04 : Les loyers des bâtiments d'Arzier et Saint-Cergue font leur apparition, pour un total de 1.4 M CHF.

Remarques générales

La CoGeFin trouve que l'unification des coûts du primaire est une bonne chose et rend la lecture et l'interprétation analytique des chiffres comptables plus facile. En particulier, la Commission renvoie à la page 61 du préavis, « Répartition des coûts totaux », qui permet enfin de voir combien la scolarité d'un enfant coûte à nos Communes. Par le passé, cette page montrait trop de disparité, car tous les coûts n'étaient pas correctement pris en compte (en particulier les loyers d'Arzier et Saint-Cergue). Voici une présentation de cette évolution qu'il s'agira maintenant de suivre de prêt afin de bien maîtriser les dépenses.

Evolution des coûts totaux depuis 2019					
Communes	Budget 2023	Budget 2022	Comptes 2021	Comptes 2020	Comptes 2019
Arzier-Le					1'127'653
Muids	2'279'372	1'435'059	1'208'403	1'098'522	1'149'990
Genolier	1'527'597	1'369'189	1'181'313	1'067'270	572'001
Givrins	779'192	760'024	612'843	547'980	865'632
Saint-Cergue	2'021'930	1'203'818	1'014'181	845'938	768'278
Trélex	1'083'763	958'590	805'335	741'150	4'483'554
Totaux	7'691'854	5'726'680	4'822'075	4'300'860	
Nb élèves	1'220	1'204	1'199	1'133	1'092
Coûts/élèves	6'305	4'756	4'022	3'796	4'106

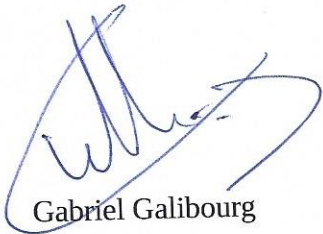
La CoGeFin propose aussi de pousser l'analyse un cran plus loin, en complétant les tableaux en page 60 du préavis, avec les coûts des bâtiments, comme cela était fait lors des budgets précédents. Cela permettra de connaître le coût global pour un élève du primaire et du secondaire, indépendamment l'un de l'autre.

Conclusion

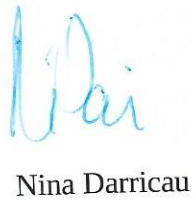
Au vu de ce qui précède, la commission de gestion et finances vous recommande d'approuver le préavis 07/2022 sur le budget 2023 tel que présenté.

St-Cergue, le 19 septembre 2022

La commission de gestion et finances



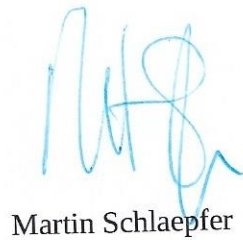
Gabriel Galibourg



Nina Darricau



Yann Muffat



Martin Schlaepfer



Evelyne Vogel

ERRATUM

Avant de lire les conclusions du rapport sur le préavis 08/2022 relatif au budget 2023 de l'Accueil de jour, nous souhaiterions apporter trois rectifications au contenu du rapport.

Sur la première page, au troisième paragraphe, il faut lire :

« Pour rappel, le tarif d'accueil collectif préscolaire pour une journée de garde complète se monte à CHF 120.-, auxquels s'ajoutent CHF 10.- pris en charge par les communes. [...] »

Le tarif journalier se monte donc à CHF 130.-.

Sur la deuxième page, au paragraphe concernant le logiciel informatique Tipee, il faut lire :

« L' AISGE Accueil de jour prévoit également de se doter du logiciel informatique Tipee pour la gestion des heures de travail. Cet outil devient nécessaire pour comptabiliser le temps de travail des quelque 90 collaborateurs et collaboratrices. »

Le logiciel Tipee n'a donc pas encore été acheté par l' AISGE. Son acquisition est prévue pour 2023.

Toujours sur la deuxième page, au paragraphe concernant l'augmentation du nombre de repas, il faut lire :

« Toutes les structures ont augmenté le nombre de repas de midi suite à la hausse de fréquentation des enfants. »

Les équipes éducatives prennent leur repas en présence des enfants, comme c'est déjà le cas actuellement. Le nombre de repas revu à la hausse dans le budget 2023 répond donc à l'augmentation du nombre d'enfants fréquentant les structures, et non pas à la présence des équipes éducatives.